



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 03/12/2024

Publication :
le 13/12/2024

Délibération n° D-2024-457

Acquisition de parcelle - Régularisation foncière - Rue Raoul
Bétin / rue des Ors - Parcelle HP659 - Classement dans le
domaine public

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

**Acquisition de parcelle - Régularisation foncière -
Rue Raoul Bétin / rue des Ors - Parcelle HP659 -
Classement dans le domaine public**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Ors, des emplacements réservés sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements (PLUi-D). Certains d'entre eux ont déjà été acquis puis classés dans le domaine public.

Lors du dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la parcelle cadastrée section HP n°537, située à l'intersection de la rue des Ors et de la rue Raoul Bétin, l'acquéreur a été contacté aux fins de régularisation de l'Emplacement Réservé.

Suite à l'opération de bornage, il est apparu que l'emplacement réservé inscrit au PLUi-D n'était plus d'actualité car l'aménagement de la rue a déjà été réalisé au droit de la parcelle.

Il s'agit dorénavant de régulariser l'emprise de l'espace public au coin de la rue Raoul Bétin et de la rue des Ors, cadastrée, après bornage par un géomètre-expert, HP n°659, afin que la limite cadastrale corresponde à l'aménagement de voirie qui a été réalisé. La superficie à rétrocéder à la Ville est de 4 m².

Après négociations, les propriétaires de la parcelle ont accepté la cession au profit de la Ville à l'Euro symbolique avec dispense de paiement du prix. Les frais d'acte seront supportés par la Commune acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section HP n°659, d'une superficie de 4 m², à l'Euro symbolique avec dispense de paiement du prix et autoriser la signature des actes à intervenir ;
- décider le classement de ce bien dans le domaine public routier une fois le transfert de propriété réalisé.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

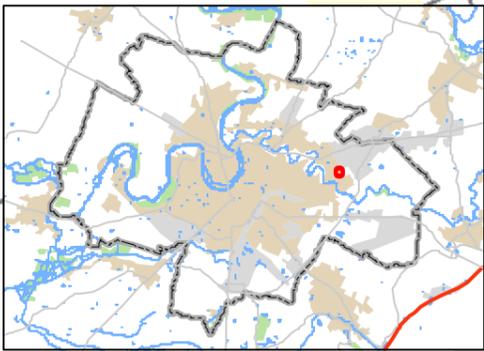
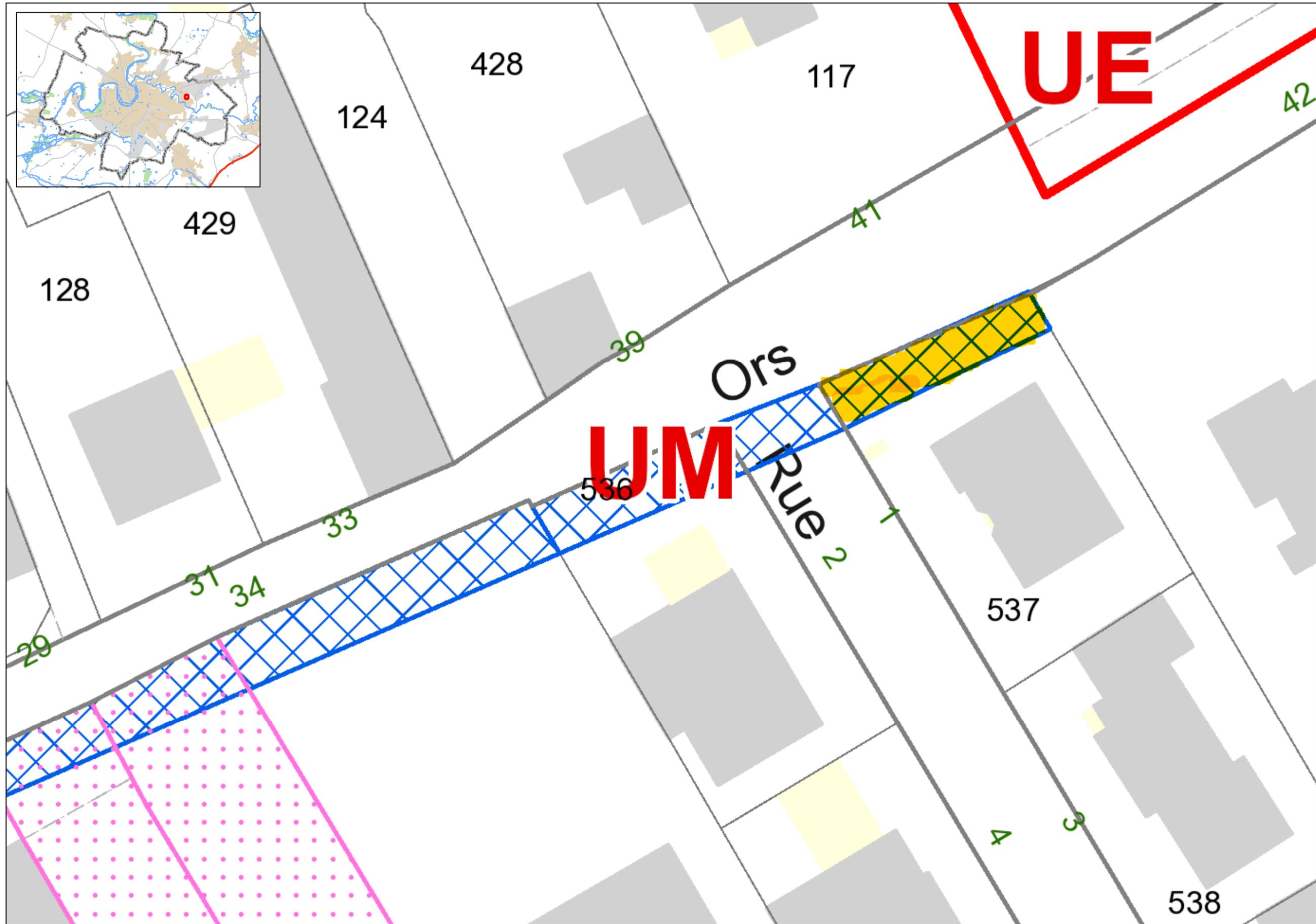
Le Secrétaire de séance

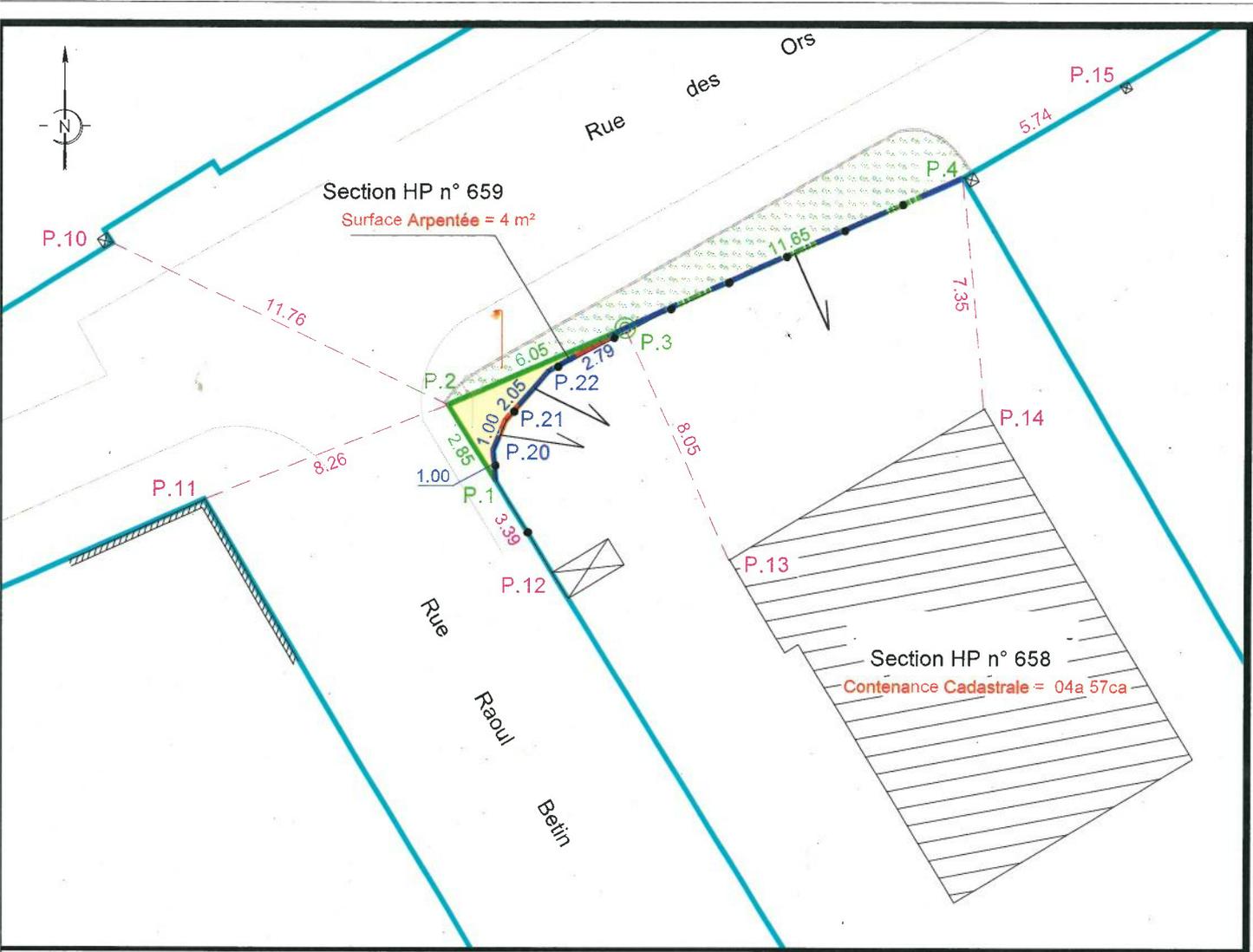
Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

ER sur parcelle HP n° 537





LEGENDE

- Limite de propriété issue des divisions parcellaires réalisées le 07/04/2008 par M. (P1-P2-P3)
- Limite de propriété issue du bornage réalisé le 13/09/2006 par M. (P3-P4)
- Arrêté d'Alignement obtenu le 21/02/2024 et à respecter (P1-P20-P21-P22-P3-P4) - Limite de fait observée sur site
Délimitation du domaine public effectuée le 30/01/2024
- Division parcellaire à réaliser (P1-P20-P21-P22-P3)
- Application cadastrale
- P1 : Angle de clôture, point situé sur la limite issue de la division parcellaire réalisée le 07/04/2008 par M.
- P2 : Point théorique non matérialisé, rétabli d'après la division parcellaire réalisée le 07/04/2008 par M.
- P3 : Borne existante et contrôlée issue du bornage réalisé le 13/09/2006 par M.
- P4, P10 et P15 : Angles de piliers
- P11, P13 et P14 : Angles de bâti ou de mur
- P12 : Angle de bâti léger
- P20, P21 et P22 : Angles de clôture légère
- Clôture privative
- Clôture légère
- Candélabre
- Signalisation verticale
- P.x 3.04 Borne, points et cotations relatifs au bornage et aux divisions réalisés précédemment
- P.x 3.04 Points et cotations relatifs à l'alignement sur la voie publique
- P.x 3.04 Points et cotations de rattachement

Echelle graphique



L'application cadastrale n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, elle n'est pas définie juridiquement